

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil municipal	! Qui on t PRIS ! En exercice ! part à la délibération	!
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE
27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/01

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Didier BRUN, élu maire, doit se prononcer sur la détermination du nombre des adjoints.

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire indique que, en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune de SAILHAN peut disposer de trois adjoints au maire au maximum et d'un adjoint au maire au minimum. Elle rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Sont élus à l'unanimité:

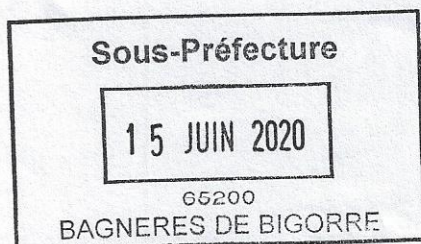
Rosa SOULE ARTOZOUL 1^{er} adjoint

Marie Christine IGLESIAS 2^{ème} adjoint

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil municipal	! En exercice !	! Qui on t PRIS part à la ! délibération
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE
27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/02

**Délégation de
signatures au maire**

Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations d'attribution prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

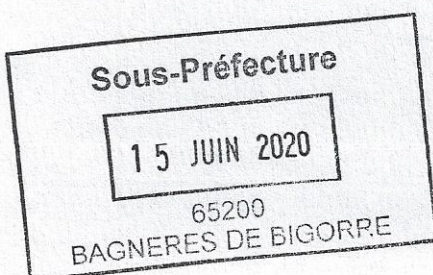
Décide :

Article 1^{er} - Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre des décisions à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Article 2- Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Article 3- Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil municipal	! En exercice !	! Qui ont t PRIS part à la délibération !
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE
27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/03

Monsieur le Maire, propose à son conseil municipal les taux suivants concernant les indemnités du Maire et des Adjointes pour la durée du mandat électif.

**Indemnités du Maire et
des adjoints**

Indemnité du Maire : 25.5 % de l'indice brut maximal de la fonction publique
Indemnité des adjoints : 9.90 % de l'indice brut maximal de la fonction publique

Cette indemnité sera versée mensuellement.

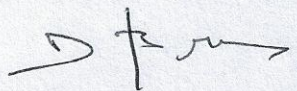
Cependant il est précisé que l'indemnité pourra être suspendue en cas d'absence répétée aux réunions obligatoires (3 absences consécutives), si le travail demandé n'est pas fourni et si l' élu ne s'implique pas dans la vie communale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **accepte** :

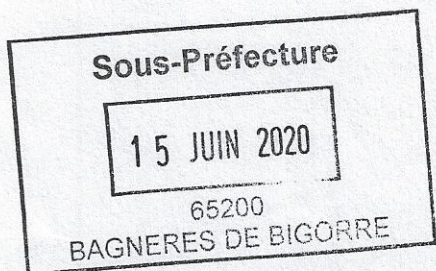
- les taux proposés
- les devoirs qu'imposent la fonction.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire



Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil municipal	! En exercice ! part à la délibération	! Qui on t PRIS
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE
27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/04

**SDE – Mise en basse
tension du réseau
d'éclairage public**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2020 sur le programme «ECLAIRAGE PUBLIC», arrêté par le Syndicat Départemental d' Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à: 30 000.00 €

<u>FONDS LIBRES</u>	15 000.00 €
<u>PARTICIPATION SDE</u>	15 000.00 €
<u>TOTAL</u>	30 000.00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

1 - approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d' Energie des Hautes-Pyrénées,

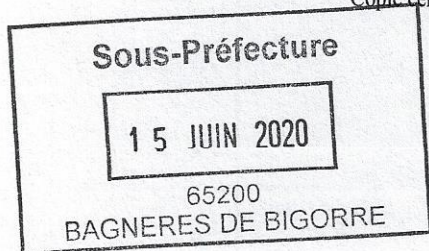
2 - s'engage à garantir la somme de 15000.00 € au Syndicat Départemental d' Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,

3 - précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil municipal	! En exercice ! part à la délibération	! Qui on t PRIS
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE

27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/05

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner 2 délégués, 1 titulaire et 1 suppléant auprès de Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65).

**SDE-
Désignation des
délégués**

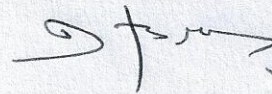
Après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire, les membres du conseil municipal désigne à l'unanimité

Titulaire : Madame SOULE ARTOZOUL Rosa

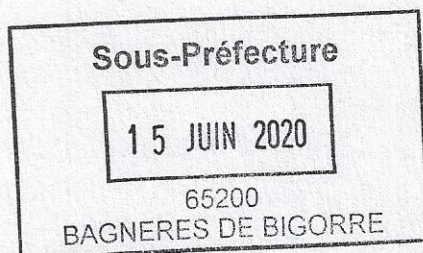
Suppléant : Monsieur CIEMNIEWSKI Benjamin

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire



Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil municipal	! En exercice !	! Qui on t PRIS part à la délibération !
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE
27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/06

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner 4 délégués, 2 titulaires et 2 suppléants auprès du SIVOM.

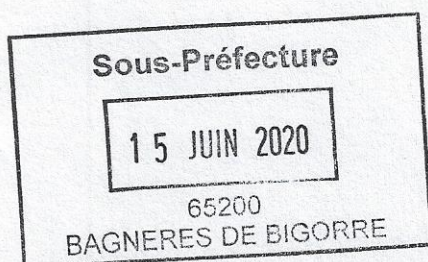
**SIVOM-
Désignation des
délégués**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire, les membres du conseil municipal désigne à l'unanimité

Titulaires : Monsieur BRUN Didier et Madame SOULE ARTOZOUL Rosa

Suppléant : Madame IGLESIAS Marie-Christine et Monsieur JULIER Norbert

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil municipal	! Qui on t PRIS ! En exercice ! part à la délibération	!
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE

27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/07

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner 3 délégués, 2 titulaires et 1 suppléant auprès du SHIAVA.

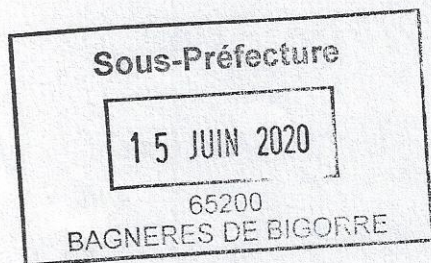
**SHIAVA-
Désignation des
délégués**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire, les membres du conseil municipal désigne à l'unanimité

Titulaires : Monsieur BRUN Didier et Monsieur MARIA Jean-Michel

Suppléant : Monsieur JULIER Norbert

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire

Didier BRUN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil municipal	! Qui on t PRIS ! En exercice ! part à la délibération	!
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE

27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/08

**Acquisition d'un
défibrillateur**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'obligation faite aux établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe en application du décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018.

La mairie et la médiathèque faisant partie de la catégorie 5 des ERP (établissements recevant du public), il est mentionné à l'article L.123-5 du code de la construction et de l'habitation que le défibrillateur automatisé externe devra être installé au plus tard au 1^{er} janvier 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'acquisition d'un défibrillateur pour un montant de 1250 € HT, 300€ de maintenance annuelle. Ce défibrillateur sera installé dans le hall extérieur de la mairie.

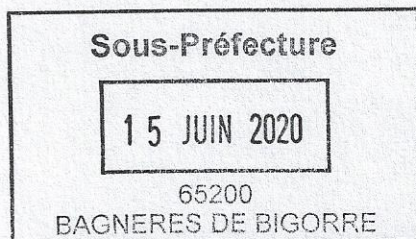
Une formation pour une quinzaine de personnes sera assurée et ouverte gratuitement aux habitants du village.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil municipal	! En exercice !	! Qui on t PRIS part à la ! délibération
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE
27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/09

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020 et de reconduire ceux de 2019.

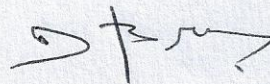
Taux des quatre taxes directes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le taux des quatre taxes directes pour l'année 2020 :

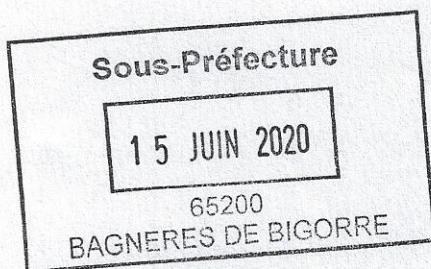
- Taxe sur le foncier bâti 14,53 %
- Taxe sur le foncier non bâti 78,78 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 42,37 %

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire



Didier BRUN



COMMUNE : 384 SAILHAN

ARRONDISSEMENT : 65 BAGNERES DE BIGORRE

TRESORERIE \$PL : TRESORERIE AURE-LOURON

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2020



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	1 369
Taxe foncière (bâti) :	22
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	243
Taxe foncière (non bâti) :	33
Taxe professionnelle / CFE :	24
a. Réduction des bases des créations d'établissements	204
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0
c. Autres allocations	0
Dotation pour vente de THLV :	

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	1 799
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	521
3. CVAE (15)	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	2 894
b. CVAE : part dégrèvée	398
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR (8)

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	497
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	7 692

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau départemental (14)		Taux 2019 des EPCI (16)	Taux plafonds 2020 (15)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col. 15 - col. 16) (17)
	national (13)	départemental (14)			
Taxe foncière (bâti).....	21,59	20,25	1,56000	53,98	52,42
Taxe foncière (non bâti).	49,72	57,73	6,69000	144,33	137,64
CFE.....	26,45	>>>	4,92000	52,90	47,98

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	////	Taux maximum de la majoration spéciale	////
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 :		Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 :	
national	20,27	communal	15,59

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Années au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Années au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	



Handwritten signature

Sous-Préfecture
15 JUIN 2020
65200
BAGNERES DE BIGORRE

COMMUNE : 384 SAILHAN

ARRONDISSEMENT : 65 BAGNERES DE BIGORRE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE AURE-LOURON



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition communaux de 2019 ²	Taux d'imposition plafonnés 2020 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	214 149	18,61	>>>	219 800	40 905
Taxe foncière (bâti).....	143 069	14,53	>>>	148 000	21 504
Taxe foncière (non bâti).	2 405	78,78	>>>	2 400	1 891
CFE.....	31 575	42,37	>>>	35 600	15 084
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴					Total :
					>>>
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}					38 479
					>>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020 ⁵

Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶ - Total allocations compensatrices ⁷ = Produit taxe additionnelle FNB ⁷ - Produit des IFR ⁸ + Produit de la CVAE ⁹ + Versement GIR ¹¹ - Prélèvement GIR ¹¹ = TASCOM ¹⁰ - DORTP ¹¹ + Produit prévisionnel de TH ¹²

1 895 - 209 = 1 686 - 8 189 + 3 292 = 6 798 - 40 905 = - 33 107

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) ^{4b} = 40 905

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ^{4b}

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹² ⁸	3. TAUX VOTES ¹² ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁵ ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe foncière.....	14,53	1,000000	14,53	148 000	21 504
Taxe foncière (non bâti).	78,78	= 1,000000	78,78	2 400	1 891
CFE.....	42,37	(6 décimales)	42,37	35 600	15 084
Produit attendu					38 479
Produit à taux constants (hors TH)					35 600
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					Produit fiscal attendu
					38 479

A TEL : 0562.44.24.76

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

VIENOT

le 11 MARS 2020

Le préfet,

le

A SAILHAN

Le maire

[Signature]

le 05/06/2020



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil municipal	! Qui ont PRIS ! En exercice ! part à la ! délibération	
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCACTION

27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE

27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/10

**Enfouissement du
réseau France Télécom
Bié de Chimoune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau téléphonique. Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- Main d'oeuvre du câblage et de la dépose du réseau téléphonique suivant les éléments qui seront fournis par France Télécom (à la charge de la commune)
- Fourniture du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage (à la charge de France Télécom).
- Etudes et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE
- Terrassement (tranchée aménagée) réalisé par le SDE.

Le montant des travaux réalisés par le SDE d'un montant de 2 170,75 € se décompose de la façon suivante :

Etudes et pose du matériel de génie civil à régler au S.D.E.

Montant TTC (TVA non récupérable) **1474.14 €**

Travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au S.D.E.

Montant HT (TVA récupérée par le S.D.E.) **696.61 €**

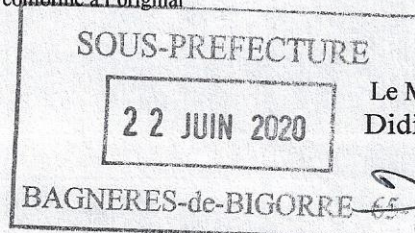
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- s'engage à garantir la somme de **2 170.75 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds propres de la commune,
- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux de génie civil qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le S.D.E. et France Télécom.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire
Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil municipal	! Qui on t PRIS ! En exercice ! part à la ! délibération	
11	10	10

Séance du 09 juin 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

27 mai 2020

DATE DE L'AFFICHAGE

27 mai 2020

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/11

**Enfouissement du
réseau France Télécom
Route de Bourisp**

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau téléphonique. Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- Main d'oeuvre du câblage et de la dépose du réseau téléphonique suivant les éléments qui seront fournis par France Télécom (à la charge de la commune)
- Fourniture du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage (à la charge de France Télécom).
- Etudes et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE
- Terrassement (tranchée aménagée) réalisé par le SDE.

Le montant des travaux réalisés par le SDE d'un montant de 2 894,56 € se décompose de la façon suivante :

Etudes et pose du matériel de génie civil à régler au S.D.E.

Montant TTC (TVA non récupérable) **2 743,42 €**

Travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au S.D.E.

Montant HT (TVA récupérée par le S.D.E.) **151,14 €**

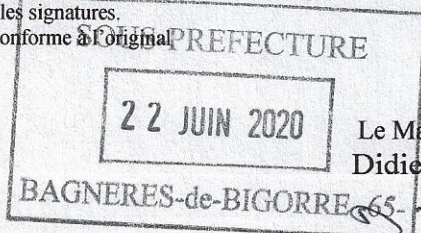
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- s'engage à garantir la somme de **2 894,56 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds propres de la commune,
- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux de génie civil qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le S.D.E. et France Télécom.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire
Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil municipal	! Qui ont t PRIS ! En exercice ! part à la ! délibération	!
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCACTION

27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE

27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/12

**Eclairage Public-Mise
en souterrain du réseau
Bié de Chimoune et
route de Bourisp**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2020 sur le programme «ECLAIRAGE PUBLIC», arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à: **15 000.00 €**

FONDS LIRES 7 500.00 €

PARTICIPATION SDE 7 500.00 €

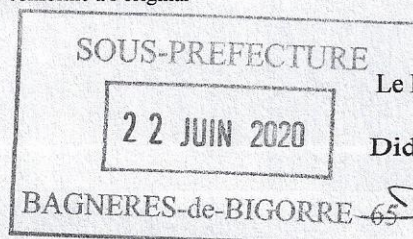
TOTAL **15 000.00 €**

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- 1 - approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- 2 - s'engage à garantir la somme de **7500.00 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- 3 - précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire

Didier BRUN



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil municipal	! Qui ont t PRIS ! En exercice ! part à la ! délibération	
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCACTION

27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE

27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/13

**Eclairage Public-Mise
en souterrain du réseau
BT Bié de Chimoune du
dipole 51 issue du P2
Saint Lary et de la
route de Bourisp**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2020 sur le programme «ECLAIRAGE PUBLIC», arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à: **75 000.00 €**

FONDS LIRES 26 250.00 €

PARTICIPATION SDE 48 750.00 €

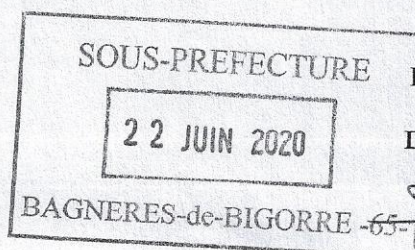
TOTAL **75 000.00 €**

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- 1 - approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- 2 - s'engage à garantir la somme de **26 250.00 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- 3 - précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 09 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents !	! Qui ont t	! PRIS
au conseil !	En exercice !	part à la !
municipal		délibération
11	10	10

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

27 mai 2020

Présents: Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme BIGAUT Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr LALUQUE Morgan, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert

DATE DE L'AFFICHAGE

27 mai 2020

Absents:

Mme SOULE ARTOZOUL Rosa a été nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2020/14

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner 2 délégués, 1 titulaires et 1 suppléant auprès du SIVOS.

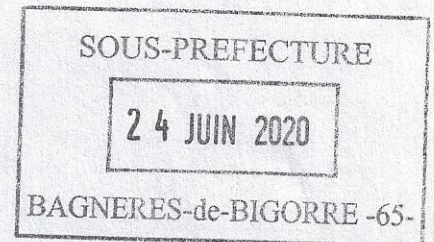
**SIVOS-
Désignation des
délégués**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire, les membres du conseil municipal désigne à l'unanimité

Titulaire : Monsieur ARNAUD Guillaume

Suppléant : Madame SOULE ARTOZOUL Rosa

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire

Didier BRUN

